



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 22 JUIN 2017 -

- : - : - : - : -

Mady Martinelli
Sténotypiste de conférences
123, rue de Paris
78 470 st-Rémy-lès-Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00 / 📱 06 07 65 75 81
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017	2
Désignation d'un secrétaire de séance	6
0 - ADMINISTRATION GENERALE	6
0.1 - Désignation d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF)	6
0.2 - Désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant représentant la commune au sein du Syndicat mixte ouvert d'études de la cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier	6
0.3 - Désignation d'un représentant de la commune au Comité Départemental du Tourisme	6
0.4 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association des communes du Grand Orly.....	7
0.5 - Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de la Société publique locale Semhach.....	7
0.6 - Désignation d'un nouveau conseiller municipal dans la 2 ^{ème} commission municipale "coordination du projet éducatif local et restauration municipale" et la 5 ^{ème} commission municipale "action sociale et solidarités - prévention"	7
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	7
1.1 - Approbation du compte de gestion 2016 du budget de la commune.....	7
1.2 - Approbation du compte administratif 2016 du budget de la commune.....	8
1.3 - Affectation du résultat 2016 du budget de la commune	13
1.4 - Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure	14
1.5 - Fixation des tarifs municipaux de l'année scolaire 2017-2018	14
1.6 - Autorisation de déposer une déclaration préalable pour la construction d'un local ménage à l'école Pierre et Marie Curie.....	16
1.7 - Présentation du rapport annuel 2016 de la Commission Communale d'Accessibilité.....	16
1.8 - Autorisation de signer une convention avec le centre de gestion pour l'ouverture des sélections professionnelles	17
1.9 - Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SIPPEREC concernant les exercices 2008 et suivants.....	17
1.10 - Cotisation au réseau des cités de la gastronomie	18

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	18
2.1 - Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'extension et de valorisation de l'environnement du groupe scolaire Paul Bert.....	18
2.2 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne pour la création d'un lieu d'accueil enfants - parents.....	19
2.3 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les prestations de services des accueils péri et extrascolaires, maternels et élémentaires.	19
2.4 - Fixation des frais de scolarité et établissement d'une convention de réciprocité gratuite	20
2.5 - Modification des critères d'attribution de l'aide municipale aux frais d'accueil d'un jeune enfant confié à une assistante maternelle indépendante.....	21
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	23
3.1 Approbation de la délégation du droit de préemption urbain renforcé de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à la commune de Chevilly-Larue.....	23
3.2 - Autorisation de signer une convention de financement liée au programme d'ingénierie stratégique et de développement avec l'EPA ORSA	23
3.3 - Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'investissement Métropolitain pour la réalisation du projet de Pôle d'activité Responsable (PARC)	24
3.4 - Autorisation de signer une convention d'occupation précaire et du protocole d'engagement avec l'entreprise RTE.....	25
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	26
4.1- Autorisation de signer une convention pour les projets extrascolaires avec Victoria en Roumanie	26
4.2 - Acceptation de l'offre de concours du Fonds "ARTUTTI" pour le réaménagement de la Maison du Conte.	27
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	27
5.1 - Dotation de Solidarité Urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2016	27
INFORMATIONS DIVERSES.....	28



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 22 JUIN 2017 -

(La séance est ouverte à 19 h 25 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - J'ouvre officiellement la deuxième séance. Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 16 juin 2017.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, excusée, pouvoir à Renaud Roux

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, excusée, pouvoir à Joseph Ramiasa

Laurent TAUPIN, présent

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, excusée, pouvoir à Christian Nourry

Christian NOURRY, présent

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, présente

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, excusée, pouvoir à André Deluchat

Barbara LORAND-PIERRE, présente

Régine BOIVIN, présente

Renaud ROUX, présent

Murielle DESMET, présente

Joseph RAMIASA, présent

Hadi ISSAHNANE, excusé, pouvoir à Régine Boivin
 Amélie AFANTCHAWO, excusée, pouvoir à Patrick Blas
 Genaro SUAZO, excusé, pouvoir à Charlotte Régina
 Sophie NASSER, présente
 Vincent PHALIPPOU, présent
 Kawtar SALIM OUZIT, présente
 Frédéric SANS, présent, pouvoir à Dominique Lo Faro jusqu'à son arrivée
 Carole BARBARIAN, présente
 Michel BENETEAU DE LAPRAIRIE, présent
 Patrick VICERIAT, présent
 Liliane PONOTCHEVNY, présente
 Thierry MACHELON, présent
 Beverly ZEHIA, présente
 Yacine LADJICI, présent
 Armelle DAPRA, présente
 Philippe KOMOROWSKI, excusé, pouvoir à Armelle Dapra.

Mme la MAIRE. - Il vous a été remis sur table, en dernière minute si je puis dire, un vœu. Avant de procéder à son examen, il me faut vous demander si vous êtes d'accord pour que nous procédions à son examen puis à son vote. Il s'agit d'un vœu concernant l'ouverture d'une classe supplémentaire sur le secteur élémentaire Paul Bert.

J'avais prévenu les présidents de groupe lors de notre réunion de la semaine dernière. Nous attendions le dernier moment pour savoir si nous aurions des informations, mais comme à l'heure où nous parlons nous n'avons pas d'informations ni rassurantes ni inquiétantes, nous avons choisi de mettre le vœu, conformément à nos discussions de la semaine dernière.

En revanche, sur l'internat, ayant plutôt des échos encourageants sur une grosse partie des revendications, nous avons estimé qu'il n'était pas nécessaire ou souhaitable d'en rajouter avec un vœu dans la mesure où j'ai déjà écrit à la terre entière.

Êtes-vous d'accord pour examiner ce vœu ?

➡ **VOTE : LE VŒU EST AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR**

PREAMBULE

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 4 avril 2017.

Celui-ci appelle-t-il de votre part des remarques ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je souhaite que l'administration relise la liste des présents car une des personnes ne pouvait être présente parmi celles énumérées.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Avant de commencer concrètement l'ordre du jour, j'ai à vous apporter certaines informations. Je voulais vous faire part de deux décès dans la période récente :

- celui de M. Roger CHARDAIRE, un ancien combattant membre de la FNACA. Sa cérémonie religieuse s'est tenue aujourd'hui.

- celui de Mme Nicole WOLS qui fut, entre 1977 et 1991, Maire adjointe à la municipalité et Conseillère municipale jusqu'en 1995.

Je vais vous proposer une minute de silence en hommage à leur mémoire.

(Une minute de silence...)

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

J'ai un certain nombre d'éléments d'actualité à porter à votre connaissance. Tout d'abord, a été diffusée dans les boîtes aux lettres de deux quartiers de la commune une lettre du Maire parlant du street pooling. Normalement, vous en avez tous été destinataires. Je tiens à vous dire que, pendant deux ou trois soirées successives, cela a été un sacré bazar dans les rues de la commune et en particulier au cœur de ville. Il y a eu des interventions policières successivement les soirs concernés. C'est un problème qui en général nécessite un petit peu de temps pour le résoudre. En effet, lorsqu'une bouche d'incendie est cassée, enfin dégradée plus exactement, pour soit la refermer soit la réparer et obtenir que l'eau ne cesse de jaillir en un geyser à très haute puissance, ce n'est pas évident puisque le principe est que l'eau soit à très fort débit. C'est par ailleurs dangereux pour les agents qui procèdent à sa fermeture ou sa réparation.

J'ai fait distribuer cette note, que vous avez eue normalement par voie de mail, qui informe, d'une part, que cette pratique est totalement interdite et passible d'une amende et qu'elle présente par ailleurs un danger important pour les personnes.

J'ai signé un arrêté municipal qui s'ajoute en fait aux dispositions prévues par le Code pénal sur cette question puisque le fait de dégradation et l'ouverture d'une bouche d'incendie peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement prévus par le Code pénal. J'ai signé un arrêté qui prévoit qu'une amende immédiate de 500 € peut être dressée par les agents des forces de l'ordre en cas de constat des faits, autrement dit si l'on constatait que des personnes se prêtaient à cet exercice.

Ce n'est pas un petit sujet. Ce n'est pas quelque chose qui prête à rigoler. Beaucoup de parents ont été vus en train de photographier leur gamin à faire les imbéciles dans les jets d'eau. En Seine-Saint-Denis, un gamin de 8 ans est hospitalisé pour avoir été blessé de manière importante. Franchement, on ne sait pas si cela va continuer. C'est devenu un sport départemental et pas que départemental d'ailleurs. En tout cas, dans tout le département, cette pratique se développe.

L'objectif est de rompre avec cette pratique dont on a bien conscience que le but est de se rafraîchir par ces périodes de chaleur, c'est évident mais ce n'est pas une raison pour se mettre en danger et dégrader le bien public.

Nous prenons des dispositions pour installer soit des brumisateurs soit des jets d'eau de jardinage. On va s'adapter en fonction de ce que l'on arrive à trouver le plus rapidement possible, de manière à offrir une alternative à ces gamins. Ce sont des brumisateurs ou des jets d'eau qui seront éteints à partir d'une certaine heure. Il est hors de question que des attroupements ne se produisent en soirée autour de ces jets d'eau.

Je porte également à votre connaissance les deux lettres de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

J'avais pu informer, à la réunion de la conférence des Présidents, les Présidents de l'un des deux courriers que j'avais reçu à ce moment-là. Au final, j'en ai reçu deux le même jour, mais je n'en avais pas encore connaissance à ce moment.

Le premier porte sur l'autorisation de démolir le foyer de jeunes travailleurs situé 2 rue de Béarn à Chevilly-Larue. Le préfet a désormais décidé de signer. C'était en attente depuis plus d'un an sur le bureau du précédent Préfet.

Le deuxième courrier reçu dit ceci, je vais vous le lire :

"je vous remercie d'avoir favorisé les échanges de travail qui ont permis de finaliser la faisabilité technique d'une extension du site de l'ex-gendarmerie de Chevilly-Larue en faveur de l'accueil de personnes migrantes.

J'ai mandaté l'opérateur Adoma pour la réalisation du projet d'extension qui portera la capacité du site à 140 places d'hébergement et non pas 150.

Selon les termes de votre accord, l'occupation du site est prévue jusqu'à fin 2022 et cette opération prendra également en compte les contraintes de l'EPA ORSA pour la réalisation de la voie départementale devant longer l'arrière du bâtiment existant.

En outre et sauf objection de votre part, je vous fais parvenir par ailleurs l'autorisation de démolir l'ancien foyer de jeunes travailleurs rue de Béarn, que", pour le coup, j'ai reçu avant l'autre.

"je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages respectueux et, d'ajouter à la main, et reste à votre écoute sur ce dossier".

Nous pouvons dorénavant considérer que le dossier est clos et que nous pouvons passer à autre chose.

Enfin, je souhaitais porter à votre connaissance le courrier que j'ai reçu aujourd'hui de la vice-Présidente du Conseil départemental en charge de la petite enfance qui m'informe de l'accord du département - c'est une information en primeur, que ni la majorité municipale ni le bureau municipal n'ont encore - pour que la crèche prévue dans la ZAC Anatole France soit départementale. Cela signifie que la crèche actuelle de 40 berceaux du cœur de ville va se déplacer dans la ZAC Anatole France pour devenir une crèche à 60 berceaux ce qui était, je le rappelle, une des pistes sur laquelle avait travaillé Christian Hervy il y a quelques années, piste qui avait été invalidée à l'époque et sur laquelle nous avons porté à nouveau nos efforts, efforts qui sont concluants.

Dominique, tu voulais ajouter quelque chose.

(Arrivée de M. Sans à 19 h 38.)

M. LOFARO. - Nous avons beaucoup travaillé avec Christian sur ce sujet. C'est une très bonne nouvelle, donc acte, au regard des conséquences qui vont avoir lieu incessamment.

Mme la MAIRE. - Cela va se faire en des termes financiers très intéressants puisque le département va racheter la coque, alors que nous avons prévu au départ de le faire pour notre crèche municipale, à 1,40 M€ et procéder aux investissements d'aménagement pour un montant total de 3,80 M€. Charge à nous de prendre en charge les frais d'aménagement et de relocalisation de la PMI qui, se situant dans les mêmes locaux, devra être déplacée. Elle restera dans le cœur de ville puisqu'autant avec une crèche l'idée est d'être au plus près des habitants dans différents secteurs de la ville, autant s'agissant d'une PMI, il n'y en aura qu'une dans toute la ville, l'idée est de la voir rayonner au cœur de ville. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de travailler des propositions pour réimplanter la PMI non loin du cœur de ville, c'est-à-dire de là où elle se trouve.

Nous en arrivons à l'examen du vœu qui vous a été soumis tout à l'heure à l'acceptation. Il s'agit d'un vœu pour l'ouverture d'une classe supplémentaire sur le secteur élémentaire Paul Bert. Nous sommes face à une difficulté de méthode sur la façon dont l'inspection académique travaille. Ils se fondent pour décider des ouvertures de classes en fin d'année sur les effectifs prévisionnels recensés dans chaque école en fin d'année. Ils font la projection des gamins scolarisés à un certain niveau une année et il les projette sur l'année d'après. Ils prennent les sortants de grandes sections et les nouveaux nominativement officiellement inscrits.

Sur la base de ces éléments, nous avons obtenu une ouverture de classe à Paul Bert maternelle et une ouverture de classe à Paul Bert élémentaire.

Toutefois, vous savez que, dans le cadre de l'opération de requalification, nous sommes dans la phase où, chaque année, nous allons avoir des livraisons de nouveaux logements. Jusqu'à présent, nous étions dans la phase de démolition. Là, maintenant, nous sommes dans celle de la livraison.

Dans le courant de l'année 2017, c'est-à-dire avant décembre 2017, notamment pour le premier bâtiment en juillet 2017, avant la rentrée et, pour le deuxième, un peu après, les familles vont prendre possession de leur logement et les enfants vont devoir être scolarisés à l'école du secteur.

Pour l'instant, l'inspection académique n'intègre pas ces éléments. Elle nous dit pour nous rassurer qu'elle fera un constat de rentrée, sauf que le constat de rentrée pourra fonctionner pour les familles qui auront intégré leur logement en juillet éventuellement, mais pas pour celles qui vont emménager en octobre ou novembre.

Le nombre de professeurs alloués à chaque école est déterminant pour l'organisation des effectifs, l'organisation de chaque classe et de chaque niveau. Si vous ajoutez un nombre important d'élèves en cours d'année, cela oblige les enseignants à recalibrer toutes les classes.

L'objectif est d'obtenir une ouverture de classe ou, en tout cas, un poste d'enseignant supplémentaire, de manière que les classes soient calibrées peut-être un tout petit peu en sous-effectif en début d'année, ce qui dans un secteur REP tel Paul Bert n'est franchement pas choquant, surtout vu les annonces politiques faites au cours de la dernière période qui, pour l'instant, ne sont pas suivies d'effet. C'est normal, c'est très tôt, il n'y a pas de critique dans mon propos. En revanche, cela prouve la nécessité d'avoir de faibles effectifs dans ces secteurs. Du coup, cela permettrait ensuite d'absorber de meilleure manière les quelques effectifs qui rejoindront les classes pendant l'année en les répartissant dans les classes par niveau, sans que cela ne pose de nécessité de réorganisation.

L'objet de ce vœu est de demander à l'inspection académique de bien vouloir ouvrir une classe supplémentaire, afin d'organiser au mieux la répartition des effectifs pour accueillir dans de bonnes conditions les futurs élèves en provenance des nouveaux logements.

Cela appelle-t-il des questions de votre part, des remarques ou des propositions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme la Maire. - Je vous remercie. Nous le ferons porter dès demain à l'inspection académique qui tient sa réunion de CDEN demain. L'objectif est qu'ils en disposent avant cette réunion.

Comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons aussi une revendication sur l'internat du lycée qui va ouvrir ses portes en septembre prochain. Aujourd'hui, il est prévu un niveau d'encadrement, via le rectorat pour ce qui le concerne et la région pour les personnels d'entretien et de restauration, inférieur à ce que prévoyait le projet pédagogique au moment où nous l'avions validé et travaillé.

Nous essayons d'obtenir plus de choses auprès de la région et du rectorat.

Je ne vous ai pas proposé de vœu car d'après les échos que nous en avons, cela semble bouger plutôt dans le bon sens. Le préavis de grève qui avait été déposé pour le jour du bac de français est susceptible d'être levé en fonction des annonces qui seront faites demain.

En l'occurrence, de nombreux courriers ont été adressés à la rectrice et à l'inspectrice d'académie, y compris au ministre de l'éducation, le père du concept des internats d'excellence et qui était également recteur d'académie de Créteil au moment où notre projet d'internat d'excellence a été mis sur les rails. C'est, lui, le père du projet, j'ose espérer qu'il défendra son bébé.

Avant de passer à l'examen des délibérations, il nous faut désigner un secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Maire. - C'est au tour de Kawtar SALIM OUZIT.

Cela nécessitera une relecture attentive du procès-verbal pour adoption la prochaine fois.

0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

0.1 - Désignation d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF)

Mme la Maire. - Nous avons à désigner un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIGEIF, le syndicat du gaz et de l'électricité en Île-de-France en remplacement de Christian HERVY. Je vous propose la candidature de Michel BENETEAU de LAPRAIRIE puisqu'il nous a rejoints il y a peu et qu'il ne siège pour l'instant dans aucune instance particulière. C'est le moyen de lui confier une responsabilité dans le cadre de ses fonctions.

Cela appelle-t-il des remarques de votre part ou des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets donc aux voix cette délibération avec cette candidature.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE (4 ABSTENTIONS DONT 1 POUVOIR)

0.2 - Désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant représentant la commune au sein du Syndicat mixte ouvert d'études de la cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier

Mme la MAIRE. - Nous avons moi-même et Christian comme titulaires et Patrick Blas et Régine Boivin comme suppléants. Je vous propose que Régine Boivin devienne titulaire et que Laurent Taupin, au titre de sa délégation à l'emploi et au développement économique, devienne suppléant.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE (6 ABSTENTIONS DONT 1 POUVOIR)

Nous prenons le temps car, comme ce n'est pas la même disposition de salle, l'administration m'a demandé que nous prenions un peu plus de temps pour les décomptes de voix.

0.3 - Désignation d'un représentant de la commune au Comité Départemental du Tourisme

Mme la MAIRE. - Christian y siégeait. Je vous annonce que je compte déposer ma candidature. La Directrice du CDT souhaite, pour en avoir discuté avec elle, que je puisse être au Conseil d'Administration du CDT de manière à pouvoir y faire rayonner le projet de Cité de la gastronomie. Je vous présente donc ma candidature.

Je mets aux voix la délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE (6 ABSTENTIONS DONT 1 POUVOIR)**

0.4 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association des communes du Grand Orly

Mme la MAIRE. - Je vous indique que c'est une association dans laquelle Christian siégeait officiellement au titre du Conseil municipal, mais par usage les Maires de chaque commune membre sont les bienvenus. J'y siégeais sans y siéger jusqu'à présent. En tout cas, j'y étais invitée cordialement par le Président, voire chaleureusement. Cette association réunit des Maires exclusivement. Je vous propose ma candidature, celle de Christian, vous l'aurez compris, était liée à son passé et à son acquis dans les batailles et projets du Grand Orly.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE (3 ABSTENTIONS DONT 1 POUVOIR)**

0.5 - Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de la Société publique locale Semhach

Mme la MAIRE. - Là, il n'y a pas de titulaire ni de suppléant. Tout le monde est pareil. Il s'agit de remplacer Christian Hervy. Je propose la candidature de Patrick Blas.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE (MOINS 2 ABSTENTIONS ET LES POUVOIRS)**

0.6 - Désignation d'un nouveau conseiller municipal dans la 2^{ème} commission municipale "coordination du projet éducatif local et restauration municipale" et la 5^{ème} commission municipale "action sociale et solidarités - prévention"

Mme la MAIRE. - Il s'agit de permettre à Michel Beneteau de Laprairie de siéger comme il en a évidemment le droit et le devoir dans deux commissions municipales qui sont la deuxième et la cinquième. Cela ne perturbe pas les équilibres principaux de chacune de ces commissions.

Cela n'appelle pas de débat.

Je mets aux voix cette délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Approbation du compte de gestion 2016 du budget de la commune

Mme la MAIRE. - C'est André qui nous présente brièvement cette première délibération puisque c'est sur le compte administratif que nous allons passer un peu de temps.

M. DELUCHAT. - Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget de la commune. Ce compte est établi et proposé par le comptable. Il se retrouve à être à l'identique du compte administratif. Cela ne vous étonnera pas, sinon nous aurions un problème. Vous retrouverez les chiffres notamment 2016 relatifs au total des sections recettes, investissements et fonctionnement dans le chapitre 2.1.1 du compte administratif.

Vous pouvez vérifier que ces chiffres sont à l'identique : 57 440 743,10 €.

Vous retrouvez aussi à cette même page les dépenses d'investissements et de fonctionnement au chapitre 2.1.1 du compte administratif : 53 287 650,36 €, le résultat de l'exercice s'élevant à 4 153 092,74 €.

Mme la MAIRE. - Merci. Avez-vous des questions sur le compte de gestion ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix. En même, on ne fait qu'en prendre acte car l'adoption du compte de gestion est le travail de la trésorière. On ne va pas a priori le remettre en cause.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

1.2 - Approbation du compte administratif 2016 du budget de la commune

M. DELUCHAT. - Je ne vais pas prendre trois quarts d'heure, je vais essayer de ne prendre que 22 minutes !

Mes chers collègues, vous venez d'approuver à l'unanimité le compte de gestion 2016 du compte de notre commune qui concorde avec le compte administratif du même exercice 2016. Ce n'est pas un exploit, c'est dans l'ordre des choses, cela correspond à ce que nous devons avoir dans notre budget.

Le compte administratif traduit l'exécution effective des dépenses et des recettes de la commune en les rapprochant des prévisions budgétaires de l'exercice concerné et, pour nous aujourd'hui, de l'année 2016 dans laquelle nous avons voté un budget prévisionnel.

En préambule, je vous indique que, pour comparer ce compte administratif 2016 au compte administratif 2015, certains s'y sont peut-être essayés, il vous faut tenir compte de l'intégration de notre commune à la Métropole du Grand Paris.

En 2016, l'ex-budget d'assainissement a été agrégé au budget général. Nous refacturons donc les dépenses des compétences transférées, assainissement et déchets, au territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, au T12, tout en lui reversant les recettes propres à ses dépenses auxquelles il faut ajouter le fonds de compensation des charges territoriales – (FCCT) - (CLECT).- commission locale des charges territoriales.

Quels ont été les marqueurs essentiels pour l'exécution du budget 2016 ?

- le contexte économique avec une croissance faible aux alentours de 1 % en moyenne sur l'année, c'était fluctuant,
- une inflation faible du fait de la baisse du prix de l'énergie commencée en 2015 avec la baisse du prix du baril de pétrole qui est d'ailleurs remonté fin de l'année 2016 et de produits manufacturés qui se sont stabilisés par rapport à 2015,
- des taux d'intérêt très bas constatés qui nous ont permis de rester dans une fourchette basse et de réduire ainsi les charges financières de la ville de 2,58 %,
- l'État a poursuivi la baisse de ses dotations aux collectivités territoriales pour, dixit, redresser les finances publiques. C'est ainsi que les dotations et les participations de l'État ne représentent plus que 8,8 % des recettes de gestion courante,
- la création de la métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux a conduit à des transferts financiers nouveaux. Cela s'est traduit par des compétences transférées avec les montants financiers alloués en ce qui concerne les déchets, l'assainissement, le plan local

d'urbanisme, mais c'est très peu pour nous pour l'instant, et la politique de la ville pour laquelle nous ne sommes pas concernés dans cette affaire puisque nous n'avons pas été éligibles à cette politique. Pourquoi ? Il faut le demander à un plus haut niveau que celui d'ici. Ces compétences ont continué à s'exercer par les villes via des conventions de gestion, des produits et des charges qui sont imputés à l'établissement public territorial. Des commissions d'évaluation des charges territoriales, que j'appelle la CLECT, ont été mises en place. Pour cela, nous avons eu, courant 2016, un financement à un niveau fonction d'un pourcentage par habitant pour financer ces charges transversales au niveau du territoire.

- cette nouvelle structure intercommunale a eu des effets sur la péréquation horizontale, notamment sur le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).- la fiscalité économique, c'est-à-dire la contribution foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, revient maintenant à la métropole. C'est courant de l'année que l'allocation de compensation, figée aux montants perçus par les villes en 2015, a été mise en œuvre. Cette allocation de compensation comprend la part salaire issue de l'ex-taxe professionnelle qui était incluse en 2015 dans la dotation globale de fonctionnement (DGF) et qui est dorénavant imbriquée dans l'allocation de compensation versée par la Métropole du Grand Paris. C'est peut-être compliqué, mais c'est ainsi que cela fonctionne.

Ainsi, le compte administratif 2016 fait état d'une baisse de 2,66 % des dépenses réelles de fonctionnement pour s'établir à 39,5 millions, péréquation comprise et reversement de TEOM et de redevance des ordures ménagères non compris.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,38 % pour atteindre 45,50 M€. Ces dotations réelles de fonctionnement en baisse et ces recettes réelles de fonctionnement en légère hausse améliorent ainsi l'épargne brute qui atteint 5,60 M€ contre 4,80 M€ en 2015.

Tous les efforts de gestion ont permis ces bons résultats. Ainsi, les dépenses de gestion courante n'ont progressé que de 0,64 %, soit 35,20 M€ sans compter la péréquation.

Les recettes de gestion courante ont augmenté de 0,21 % pour atteindre 43,90 M€. Dans ces recettes, les impôts et les taxes représentent 84 %, soit 36,90 M€. Dans ce montant est incluse l'allocation de compensation dont la compensation de la part salaire que je viens de vous indiquer qui était auparavant comprise dans la dotation globale de fonctionnement de l'État.

La part d'impôts et de taxes à 84 % a été augmentée de 24 % du fait du transfert d'imputation de la compensation de part salaire. Sans celui-ci, on en serait à 60 %. Je préfère remettre les choses en place. C'est dans l'ordre des choses. Maintenant, on raisonnera de cette façon. C'était une manière de passer d'un système à un autre. Nous avons des déséquilibres à essayer de remettre au bon niveau afin de ne pas nous tromper dans les appréciations que nous portons. C'est ainsi que nous retrouvons les dotations et participations diminuées, qui sont de 981 000 € en 2016.

La péréquation horizontale a été moins élevée que prévu. Elle était prévue à 3 017 000 € du fait que le fonds de péréquation intercommunal principalement a bénéficié de l'apport de villes attributaires en 2016 dans le cadre de la MGP. Sur 24 villes qui composent le territoire, 4 ont été attributaires du fonds de péréquation. Elles ont fait baisser toutes les autres, elles en ont fait bénéficier l'ensemble des autres villes, notamment dans le cadre de leur contribution au fonds de péréquation intercommunale.

Résultat que nous avons tenté, que surtout Mme la Maire a tenté de corriger dans le cadre de l'établissement public territorial, afin que les trois villes concernées ne perdent pas, suite à l'entrée dans la métropole. Elles rentrent dans la métropole, elles rentrent dans un territoire, elles font gagner toutes les autres et elles ont la double peine. Nous n'en voulions pas. Or, ce ne fut pas le cas. Nous le regrettons et nous continuons notre volonté d'y parvenir pour l'année 2017.

Cela sera-t-il possible une fois les élections passées ? On vient de les terminer. Rien n'est assuré car il faut une volonté de solidarité au niveau de ces territoires. La crainte est encore devant nous.

Les dépenses de gestion courante ont baissé de 1,93 %, péréquation incluse. Les dépenses à caractère général, c'est-à-dire les charges de gestion courante, le chapitre 011, ont augmenté de 1,56 % pour 8 762 000 M€.

Les dépenses de personnel, chapitre 0.12, ont augmenté de 0,60 %. Cela voudrait dire que l'on paye moins les agents de la commune par rapport au statut de la fonction publique. Elles sont montées à 23,019 M€.

Les autres charges de gestion, notamment le chapitre 65 qui comprend notamment les associations, mais d'autres lignes, ont baissé de 1,33 % à 3 432 000 M€.

Je reviens sur les dépenses de personnel. C'est la gestion prévisionnelle des effectifs qui nous permet d'atteindre un tel résultat. Ce sont des vacances, notamment des postes vacants au niveau de la ville, à l'informatique, à la Direction de l'aménagement, à la DST, de responsables administration, un ASVP, un animateur. Des éléments sur des postes qui ont été vacants longtemps en 2016 ont fait baisser cette masse salariale. C'est aussi un moins recours aux remplaçants. Cela veut dire que nous avons eu besoin de moins de remplaçants, que ce soit à la restauration, à la petite enfance ou au sport. Il y avait moins d'absentéisme ou de maladie sous une forme ou sous une autre. Il y a eu un moindre recours aux vacataires pour le service de la petite enfance avec la réorganisation des TAP.

Ce sont les éléments essentiels qui vous permettent d'expliquer l'augmentation, qui peut apparaître réduite, des dépenses de personnel, mais n'ayez crainte, le personnel a bien suivi l'augmentation du statut des fonctionnaires ainsi que les valeurs ajoutées que la ville, en différentes occasions, a pu apporter à ses agents.

Le résultat de clôture de la section fonctionnement :

est de 4 783 000 €, en baisse par rapport à 2015 de 402 000 €, soit une baisse de près de 8 %. Le résultat que je vous annonce ici finance un besoin d'investissement de 3 247 000 €. Le compte administratif délivre un excédent reporté de 1 536 000 € qui sera repris au budget supplémentaire 2017.

Concernant l'investissement, je m'en arrêterai là car je n'entrerai pas dans le détail des services fonctionnels car je pense que vous l'avez dans le rapport qui présente le compte administratif.

Les dépenses d'équipement ont été de 6 644 000 €, y compris l'achat de locaux commerciaux pour le cœur de ville (environ 911 000 €, si ma mémoire est bonne). Nous avons remboursé 2 331 000 € d'emprunts en capital.

Notre dette au 31.12.2016 était de 30 148 000 €. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté en 2016. Notre ratio de désendettement est de 5,1 années et l'encours de la dette sur l'épargne brute de fonctionnement nous donnait 6,5 années en 2015. Nous améliorons notre année 2016 par rapport à 2015.

L'endettement net de la ville à la clôture du compte de gestion et des possibilités offertes au 31.12.2016, notamment avec ce que nous avons sur les comptes se monte à 24 557 000 €, soit nous donne un désendettement de 4,2 années. Voilà ce que je voulais vous dire.

Concernant les services opérationnels, je ne vous en dis pas plus, vous avez tous les éléments dans votre rapport de présentation, de même pour les services supports.

En conclusion, les recettes de l'État sont en baisse permanente, ce qui veut dire que lorsque nous avons 981 000 € de dotation de l'État, en 2018, nous risquerions d'avoir 0 et nous aurons 0 de dotation de l'État et, de surcroît, en fonction des critères et de l'écrêtement qui existe, nous devrions,

je dis tout cela au conditionnel, rendre à l'État environ 200 000 €, somme à prendre sur la fiscalité des ménages. La réalité est celle-ci. La situation ne s'améliorera pas, à moins que les choses évoluent dans les années à venir.

Pour les dépenses, nous avons réalisé des économies de gestion, je vous l'ai dit tout à l'heure. Pourtant, la corde est tendue. Nous l'avons réussi avec le maintien de tous les services. Aucun n'a baissé en qualité comme en quantité. Nous avons seulement réduit ce qui pouvait aujourd'hui répondre à l'attente des publics concernés.

2016 a été une année de transition, notamment au niveau de la Métropole du Grand Paris, avec les compétences transférées au territoire et le fonctionnement du territoire. Année de transition sans que les décisions au niveau de l'établissement public territorial aient eu tous leurs effets, je dis bien tous leurs effets.

Dans les années futures, l'accord va se tendre de plus en plus. Selon les conditions dans lesquelles les compétences seront transférées, les conditions dans lesquelles l'État interviendra et nous fera participer comme il participait au temps des comités d'agglomération pour les dotations d'intercommunalité et afin que nous puissions en bénéficier car nous étions des villes autonomes, si on ne dit pas isolées, on dit autonomes... Parce que nous n'en bénéficions plus, il y a deux poids et deux mesures, nous attendons que les prochains élus, ceux qui aujourd'hui ont à charge la loi NOTRe, la loi qu'il faudra revisiter, nous apportent des réponses et que nous soyons traités au même niveau que toutes les autres villes, qu'elles soient ex-communautés d'agglomération ou ex-villes autonomes.

Voilà.

Mme la MAIRE. - Merci André.

Avez-vous des questions ou des interventions sur ce compte administratif ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - J'en conclus André que ton propos fut limpide et que tout le monde partage tes conclusions.

Vous savez que c'est un document que je ne peux pas mettre aux voix. Je dois quitter la salle et confier la présidence de séance à la première adjointe et, en son absence, au deuxième adjoint. Je vais donc le faire sans tarder. Toutefois, je voudrais ajouter quelques commentaires rapides sur ce compte administratif qui, du point de vue de la bonne gestion communale, est un bon compte administratif.

La ville se désendette tout en continuant de maintenir un bon niveau de services publics en parvenant à maîtriser son niveau de dépenses et notamment ses dépenses de personnel et de fonctionnement de charges générales, ce qui est, on va dire, à la fois raisonnable et vertueux dans le contexte.

Toutefois, c'est plus que jamais un compte administratif qui conforte ce que nous vous disons depuis quelques années sur le risque qui pèse sur nos finances communales.

Andrée a eu raison d'insister sur le fait que le niveau de dotation, après avoir été de 10 M€ il y a quelques années, n'est même pas à 1 M€ aujourd'hui. C'est quand même impressionnant.

La compensation par salaire vient dénaturer légèrement les chiffres. On passe de 7 M€ à moins d'1 M€. C'est artificiel, c'est environ 5 M€ en réalité. Cela se retrouve ailleurs dans le budget, ce n'est donc pas à prendre en considération.

Toutefois, quand je vous dis qu'avant on gagnait beaucoup plus, c'est parce qu'on n'avait pas besoin de la compensation de la part salaire puisque c'était la part salaire de la taxe professionnelle.

On la percevait en tant que ressources propres. C'est en ce sens que cela n'était pas compensé.

Aujourd'hui, lorsque dans le petit rapport que vous avez sous les yeux, on précise que 84 % de nos recettes proviennent d'impôts directs, c'est vrai et pas vrai. Cela met en évidence le fait qu'il reste peu de place aux ressources de l'État. En gros, plus cela va et moins l'État joue son rôle. André a eu raison de souligner que si toutes les règles applicables aujourd'hui s'appliquent de la même façon l'année prochaine, on nous demandera de payer sur notre propre budget plutôt que de recevoir une dotation de l'État. Je demande la constitutionnalité d'une telle mesure. Je voudrais qu'on fasse en interne une petite étude sur la question. Je pense que, s'agissant de l'autonomie des collectivités locales, on peut aller chercher dans la constitution quelques petits contre-arguments. Il n'empêche que, sur le principe et sur la philosophie, cela met bien clairement en évidence à ceux qui refuseraient de le voir la volonté qu'il y a derrière tout cela. Ce n'est pas de la technique financière, plutôt, c'est de la technique financière qui répond à un objectif politique. Cet objectif politique est très clair. Il est à la fois de voir reculer très fortement le niveau de service public. Ils ont réussi à le faire sur le plan de l'État. On ne revient pas sur l'état de nos services publics nationaux, que ce soit l'école ou les hôpitaux, maintenant, c'est par le bout des collectivités locales que l'on fait le travail, en utilisant ce genre d'artifice.

À terme, si ce n'est la mort, c'est la condamnation des communes car est en train de se mettre en place progressivement l'idée selon laquelle le département et la commune seraient des institutions totalement surannées qui n'auraient plus... Un Maire peut rendre service tout de même ! Lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre le plan Vigipirate et de résoudre les problèmes lorsqu'il y a le plan canicule à mettre en place, avoir un maire est bien utile. On va donc garder les maires. Ils prennent les mécontentements des gens, c'est pratique, ils servent de filet de sécurité.

En revanche, petit à petit, on se retrouve dans une situation dans laquelle il n'y aura plus à terme de latitude pour agir. Cela ne pourra se faire que par des accords de couloir au sein d'instances qui la dépassent, à savoir l'EPT, l'intercommunalité de premier niveau, ou la métropole, l'intercommunalité de deuxième niveau. C'est un peu inquiétant pour la démocratie locale.

Pour ceux qui suivent un peu les travaux de l'EPT, je vous indique que l'on va faire une séance du Conseil municipal privée de travail, pas officielle avec un compte rendu. On la prévoira à la rentrée, de manière à vous informer tous les uns et les autres de là où nous sommes, de manière à faire un point d'étape sur la construction de l'EPT et de la Métropole du Grand Paris.

Pour ceux qui suivent un peu comment cela se passe au sein de l'EPT, on ne peut pas dire que ce soit d'un niveau d'appropriation des enjeux politiques très fort pour les élus qui y participent et les habitants... Je n'en parle même pas ! Cela nous interroge énormément sur les enjeux de la démocratie dans notre pays, un enjeu que l'on se pose à une plus large échelle.

84 % de nos recettes qui nous viennent des impôts locaux, c'est énorme car cela laisse une faible part à l'État, qui ne cesse de diminuer. En même temps, c'est biaisé car, dans ces 84 %, vous avez en réalité la compensation de la CVAE et de la CFE que l'on ne touche plus, ce qui a remplacé la taxe professionnelle qu'auparavant on touchait et sur laquelle on avait un levier puisque l'on votait les taux.

Aujourd'hui, non seulement, on n'a plus de levier dessus, mais en plus, on ne touche plus de dynamiques. C'est la métropole et l'EPT qui les touchent. On a ad vitam aeternam 19,5 millions de recettes comme si c'était de la compensation de l'État. Quand je dis "ad vitam aeternam", c'est sans compter sur le fait que l'EPT et la métropole qui ont écrit au ministre des finances, au Premier ministre et au ministre de l'intérieur pour alerter sur le fait que, sans réforme, tout se cassera la figure, ont, dès à présent, leurs comptes dans le rouge.

Il existe un risque très important dont il faut que tous ensemble nous prenions la mesure : la bonne

solution pour un gouvernement qui a envie de mettre en place une politique d'austérité, ce qui a été affirmé au moment de la campagne électorale par l'actuel Président de la République, est de venir piocher dans les caisses des communes.

La boucle se boucle en asséchant, par le bas, le niveau de service public et en obligeant le transfert des compétences à d'autres niveaux.

Je ne parle même pas du devenir du département dont vous savez déjà que, dans les couloirs, sont en train de se discuter les termes de sa disparition.

Ce compte administratif nous met beaucoup de choses en évidence. Pour l'instant, nous parvenons à maintenir le cap que nous nous sommes fixé en toute responsabilité. Il est ambitieux mais, en même temps, conscient des contraintes qui sont les nôtres. Je trouve qu'il nous alerte et nous interpelle plus que jamais pour les années à venir.

Je vais devoir physiquement quitter la salle.

Monsieur le second adjoint, je vous remets très officiellement et formellement la présidence de séance.

M. DELUCHAT. - Merci Madame la Maire. Je prends le pouvoir.

(Mme la Maire quitte la salle à 20 h 20.)

M. DELUCHAT. - Vous avez entendu l'exposé sur le compte administratif. Approuvez-vous ou non le compte administratif qui vient de vous être présenté ?

☞ VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DE LA COMMUNE EST ADOPTE A LA MAJORITE, (4 ABSENTIONS)

Je demande à Mme la Maire de reprendre place.

(Mme la Maire revient dans la salle à 20 h 22.)

Mme la MAIRE. - Que s'est-il passé, Monsieur le Président de séance ?

M. DELUCHAT. - Le compte administratif a été approuvé à la majorité. Il y a 4 abstentions, le Groupe des Républicains.

Mme la MAIRE. - Je remercie tous les autres de leur confiance.

Nous passons à la délibération suivante.

1.3 - Affectation du résultat 2016 du budget de la commune

M. DELUCHAT. - Je vais aller plus vite, je vais aller à l'essentiel.

Je vous demande d'approuver la décision d'affecter au compte 1068 les excédents de fonctionnement capitalisés pour le montant de 3 246 979,44 €, d'affecter au compte 0001 un solde d'exécution positif reporté le montant de 214 122,65 € pour la section d'investissement et de reporter le solde de clôture d'un montant de 1 536 225,18 €, celui que je vous ai dit tout à l'heure, au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté pour la section de fonctionnement.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?... Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Je vous en remercie.

1.4 - Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

Mme la MAIRE. - La parole est à André Deluchat.

M. DELUCHAT. - Vous ne le savez peut-être pas pour certains que nous avons introduit la recherche de taxes au regard de la baisse des recettes de l'État, etc. Nous avons essayé de trouver des recettes légales que nous n'avons pas mises en œuvre de nombreuses années. C'est le cas de la taxe locale sur la publicité extérieure qui se veut aujourd'hui importante pour éviter les abus publicitaires qui agressent tout le monde.

Chacun doit mesurer que la publicité doit avoir un objectif bien précis et non pas seulement fleurir en tout coin de rue et à tout point de vue, qu'elle nous agresse en permanence.

Nous avons décidé en 2011 d'instaurer cette taxe. Elle a été instaurée en droit commun. Ce droit a couvert les années 2011 à 2013.

Ensuite, nous n'avons eu, la loi ayant évolué, la possibilité d'avoir la taxe sur certains créneaux que vous avez ici, notamment l'exonération fonction du nombre de mètres carrés.

Depuis 2013, cette taxe que nous avons instituée n'avait pas bougé. Cela fait 5 ans. Nous considérons qu'il faut l'augmenter. La taxe était de 15 € pour entre 7 et 12 mètres carrés et il y a exonération pour 7 mètres carrés. Cette exonération vise les commerces notamment pour qu'ils ne soient pas taxés sur leur enseigne.

Je vous signale qu'à Chevilly-Larue, d'une manière régulière, les commerces qui ont seulement une enseigne ne sont pas taxés sur la publicité extérieure.

Cette augmentation de 5 € fait qu'en l'occurrence elle augmente ensuite du même niveau pour les autres mètres carrés. Cela ferait 20 € entre 7 et 12 mètres carrés, 40 € entre 12 et 50 mètres carrés et 80 € pour les plus de 50 mètres carrés.

Sachez que, sur 5 ans, cette augmentation de 5 € est équivalente à 1 € tous les ans. Nous trouvons que ce n'est pas trop demandé. En l'occurrence, cela nous rapportera, à surface égale, environ 67 000 € supplémentaires pour la ville, mais des entreprises vont "réduire la voilure". Ce n'est pas toujours évident car l'objectif de cette taxe est qu'elle n'existe plus si tout le monde est sage en matière de publicité.

Mme la MAIRE. - Merci. Pas de questions, je suppose vu que l'exposé fut clair, précis et long, mais synthétique.

Je mets aux voix.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE (3 ABSTENTIONS DONT 1 POUVOIR)

Nous passons à la délibération suivante.

1.5 - Fixation des tarifs municipaux de l'année scolaire 2017-2018

M. DELUCHAT. - Comme tous les ans à cette période du moins de juin, nous votons les tarifs municipaux qui suivent la période scolaire comme au mois de décembre nous votons les tarifs qui suivent l'année civile.

Nous avons à voter ces tarifs pour le conservatoire de musique et de danse, les arts plastiques, la restauration, les accueils de loisirs, les classes de cirque et la médiathèque.

La proposition d'augmentation progressive qui vous est proposée a été émise en commission des finances et validée par l'ensemble de ses commissaires.

Pour le conservatoire de musique et de danse, les arts plastiques et les classes de cirque,

l'augmentation est de 1 à 2 %. Pour les accueils péri et extrascolaires, elle est de 2 à 3 %, ainsi que pour la restauration si ma mémoire est bonne. Je ne la vois pas figurer là-dessus, c'est surprenant ! Vous avez tous les tarifs.

Je vous explique.

Pour les tarifs de musique, cette augmentation de 1 à 2 % équivaut à 7 centimes de plus par trimestre pour les plus bas quotients et à 2,92 € pour les plus hauts quotients. Cette hausse nous permet de maintenir le taux de couverture, principe que nous avons au niveau des tarifs municipaux.

Concernant la danse, qui est à l'identique, cela va de 6 centimes à 1,91 € par trimestre.

Pour les ateliers, cela équivaut de 3 centimes à 1,92 € par trimestre.

Nous vous proposons que, pour les stages, les tarifs forfaitaires soient inchangés. C'est ce que vous avez.

S'agissant de la médiathèque, vous vous rappelez qu'au moment du vote du budget, nous avons décidé d'appliquer un droit d'entrée de 15 € aux adhérents de la médiathèque qui n'étaient pas Chevillais.

Pour l'éducation, je vous demande de faire attention, les accueils extrascolaires, les centres de loisirs et de vacances qui sont en augmentation de 2 à 3 %. Cela représente une augmentation de 5 à 22 centimes.

Pour les accueils du matin et du soir pendant la période des vacances, l'augmentation de 2 à 3 % équivaut à 0 centime pour le quotient le plus bas et à 10 centimes pour le quotient le plus élevé.

Sur les accueils périscolaires, accueils du matin et du soir, je vous demande de prêter attention au tableau que vous avez sous les yeux. Mme la Maire n'a pas souhaité faire la proposition d'augmentation de cette tranche. Notre vision et notre volonté sont d'aboutir à ce que l'accueil du matin et du soir converge vers l'accueil du matin et du soir en période scolaire puisque l'un, je prends l'exemple du hors commune, est à 2,31 et que l'autre est à 3,24. Nous voulons faire évoluer le tableau accueil du matin et du soir en période de vacances vers l'accueil du matin et du soir en période scolaire. Ce tableau reste inchangé pour 2016. J'espère avoir été clair.

Pour la restauration, nous vous proposons 2 à 3 % d'augmentation car nous ne voulons pas voir dégrader notre taux de couverture. C'est une première raison. La deuxième est que nous voulons avoir des produits de qualité dans les assiettes. Troisièmement, pour le marché de la restauration qui ouvrira début 2018, nous avons l'intention d'améliorer le cahier des charges.

Lorsqu'on a de la volonté pour faire les choses, il faut avoir en même temps les moyens de les faire.

Cette augmentation de 2 à 3 % équivaut à augmenter les tarifs de 1 centime pour le plus bas quotient et de 8 centimes pour le plus haut quotient, le quotient 6. Tout cela est raisonnable.

Pour l'enseignement et les classes de cirque et d'environnement, l'augmentation est de 1 à 2 %, ce qui fait de 10 à 61 ou 64 centimes d'augmentation.

Tels sont nos tarifs qui nous permettent d'avoir un bon taux de couverture. Ils sont raisonnables pour la ville de Chevilly-Larue tant que nous pouvons maintenir nos services municipaux.

Mme la MAIRE. - Et pour les Chevillais.

M. DELUCHAT. - Et pour les Chevillais

Mme la MAIRE. - Merci André.

Avez-vous des questions ?...

Vous serez vigilants aux activités périscolaires. Si vous comparez cette délibération à celle de

l'année dernière, vous pourriez avoir l'impression, comme ce fut le cas de certains autour de cette table, que le prix a été multiplié par deux. Ce n'est pas évidemment pas le cas. Cela s'explique par le fait que le mode de présentation est différent.

Auparavant, c'était l'heure qui était tarifée. Maintenant, comme cet accueil ne peut pas dépasser deux heures, c'est forfaitaire, c'est le coût des deux heures. Cela revient exactement au même, sauf que cela mérite d'être souligné pour éviter une mauvaise interprétation des chiffres.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

Nous passons à la délibération suivante que je confie à Vincent Phalippou.

1.6 - Autorisation de déposer une déclaration préalable pour la construction d'un local ménage à l'école Pierre et Marie Curie

M. PHALIPPOU. - À l'occasion de l'élaboration des plans de prévention des risques professionnels, il a été constaté que le local ménage de l'école Pierre et Marie Curie n'était pas adapté et présentait quelques risques. Il a été demandé la création d'un local ménage de manière à séparer le vestiaire proprement dit des agents, des différents matériels et produits d'entretien.

Dans ce cadre, on va créer un local de 7,8 mètres carrés adjacent. Ce local augmente l'emprise du bâtiment. Cela nécessite de déposer une déclaration préalable.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à déposer cette déclaration permettant d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

1.7 - Présentation du rapport annuel 2016 de la Commission Communale d'Accessibilité

Mme la MAIRE. - En l'absence de celui qui avait été désigné par la commission, il faut pallier la situation.

M. PHALIPPOU. - Une commission municipale d'accessibilité est obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants. Cette commission a été créée et a élaboré un programme. L'année 2016 a été la première année d'exécution de cette commission. Un rapport sur le bilan des actions 2016 et les travaux à réaliser en 2017 a été présenté en séance du 26 avril.

La plus grosse part du budget est prévue pour le groupe scolaire Paul Bert qui est confié à une maîtrise d'œuvre externe.

Mme la MAIRE. - C'est pour l'ajout d'ascenseurs. Désormais, la loi nous oblige à mettre des ascenseurs dans les équipements qui n'en sont pas pourvus, de manière à permettre l'accessibilité.

M. PHALIPPOU. - Il y a aussi les BIM (Boucle d'Induction Magnétique).

Mme la MAIRE. - Oui, pour les déficients auditifs.

Ce rapport appelle-t-il des questions de votre part ?...

Nous suivons les engagements que nous avons validés ensemble au sein de l'ADAP. C'est un point d'étape comme nous en ferons tous les ans, ce qui est une très bonne chose, pour voir le degré d'avancement de nos travaux.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

Le rapport fait également mention de certains travaux de voirie dont n'a pas parlé Vincent, mais qui entrent également dans le cadre d'un projet que nous avons établi ensemble.

1.8 - Autorisation de signer une convention avec le centre de gestion pour l'ouverture des sélections professionnelles

Mme la MAIRE. - Lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons adopté les dispositions de mise en œuvre de la loi Sauvadet concernant les parcours des agents communaux.

Il s'agit, maintenant que nous avons élaboré ce programme d'accès qui avait été validé à l'unanimité du Comité technique, de confier sa mise en œuvre au CIG (Centre Interprofessionnel de Gestion), le référent principal des communes de notre importance.

Il s'agit de la convention qui encadrera cela.

Cela appelle-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.9 - Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SIPPEREC concernant les exercices 2008 et suivants

Mme la MAIRE. - Nous retrouverons André Deluchat pour les enjeux plus optiques.

M. DELUCHAT. - Exactement. C'est une nouvelle technologie, Cela concerne le câble et ce type d'opérations.

La Chambre Régionale des Comptes a établi un rapport sur la gestion du SIPPEREC des années 2008 jusqu'à maintenant. Ce que l'on peut retenir de ce rapport assez dense - vous l'avez, vous pouvez le regarder - c'est le fait que la Chambre Régionale des comptes considère que le SIPPEREC a fait des choix notamment en ce qui concerne le câble. Si nous arrivons à obtenir la fibre, et nous l'aurons dans toute la ville grâce à un opérateur, cela fait 17 ans que nous attendons, avec Noos d'abord, Numéricable ensuite puis SFR, d'avoir le câble. En cette période, c'était le câble. Cela veut dire que plein de choses se sont traduites et que ces opérateurs n'ont pas rempli la délégation de service public qui leur avait été donnée.

Le choix du SIPPEREC a été de faire confiance au délégataire, à son avancée dans ses investissements. En l'occurrence, cela n'a jamais abouti, mais c'est un choix et un parti pris, qui n'est pas illégal, autre que de le traduire devant les tribunaux. Ce rapport signifie surtout le fait que tous les actes effectués par le SIPPEREC sont légaux, qu'ils relèvent de choix faits dans le cadre de la légalité.

On vous demande d'en prendre acte au sein du Conseil municipal.

Mme la MAIRE. - Ce rapport est donc celui de la Chambre Régionale des Comptes que vous avez tous lu très attentivement. Vous n'avez donc pas de questions puisqu'il est d'une limpidité à toute épreuve.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.10 - Cotisation au réseau des cités de la gastronomie

Mme la MAIRE. - C'est une délibération annuelle puisque nous sommes ville adhérente du réseau de ces cités suite au classement au patrimoine mondial et immatériel de l'Unesco du repas gastronomique des Français.

Quatre villes ou quatre sites, quatre projets avaient été retenus pour voir émerger un jour une cité de la gastronomie. Ces villes sont appelées à se constituer en réseau, réseau qui se réunit tous les six mois. J'y étais avant-hier à Tours. On tourne dans les quatre villes site. Cela représente pour la ville de Chevilly-Larue 7 500 € par an sachant que Rungis met de son côté également 7 500 € par an et que chaque site met en fait les 15 000 €, ce qui représente 60 000 € à l'échelle du réseau pour assurer le salaire du coordinateur du réseau, Pierre SAMER.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Mme la MAIRE. - Nous passons aux délibérations de la commission 2 avec tout d'abord une demande de subvention pour la réalisation des travaux d'extension et de valorisation de l'environnement du groupe scolaire Paul Bert.

La parole est à Charlotte REGINA qui, elle aussi, s'adapte.

2.1 - Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'extension et de valorisation de l'environnement du groupe scolaire Paul Bert

Mme REGINA. - Qui s'adapte au pied levé aussi. Tu as tout dit.

Mme la MAIRE. - Je n'ai dit que le titre !

Mme REGINA. - Oui, mais en même temps, nous savons tous qu'il y aura des travaux d'extension à Paul Bert et notamment le renforcement végétal de ce lieu, afin d'améliorer le cadre de vie des enfants et de protéger notamment les classes maternelles pour empêcher le vis-à-vis avec la cour de récréation. Il est prévu que la toiture soit végétalisée. Tout cela aura un coût qui est estimé à 1 348 200 €. Nous allons demander une subvention pour aider à réalisation de tous ces travaux.

Mme la MAIRE. - Nous allons continuer à demander des subventions car nous avons déjà commencé à le faire. Nous essayons de le faire sur la base de critères plus larges, car nous n'avons pas vraiment obtenu de réponse positive. Nous essayons de "gratter" un peu plus.

Je suppose que tout le monde sera d'accord.

Mme PONOTCHEVNY. - Il y a huit jours, nous étions à 890 000 € et nous passons à 1 348 000 €. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Mme la MAIRE. - La délibération a été modifiée. Nous avons calibré la première délibération - je

n'ai pas en tête la date de la séance du Conseil, mais cela remonte à quelques mois - sur la base de la décision prise de fonctionner en deux temps pour cette extension : un premier temps en faisant trois classes en rez-de-chaussée tout en nous laissant la possibilité de faire trois classes dans un deuxième temps que nous n'avions pas défini, mais dont nous créons toutes les possibilités pour anticiper l'avenir.

Sauf que les décisions récentes et qui s'annoncent du Gouvernement s'agissant des REP et notamment des effectifs scolaires... Nous constatons au quotidien que les chiffres prévisionnels que nous avons sur les effectifs scolaires notamment dans ce groupe scolaire sont légèrement plus forts que prévu, notamment du fait du surpeuplement des logements. On a bien souvent plus d'une famille par logement. Ce phénomène s'aggrave. C'est lié à la carence de logements dans la région. Pour ces raisons, nous préférons mutualiser la période de construction des six classes, ce qui nous permettra d'avoir un peu d'air y compris dans les usages.

Il ne serait pas absolument indispensable de le faire tout de suite.

On se doute qu'il va falloir le faire plus rapidement que ce qu'on pensait il y a quelques mois. Autant faire tout maintenant. Cela permettra d'ouvrir des espaces d'activités soit culturelles soit sportives soit connexes à l'attention des enseignants puisque, du fait de l'ouverture de classes, ils n'auront plus... Aujourd'hui, il y a une bibliothèque, une salle de musique et des salles informatiques. Cela permettra de reconstituer cette offre.

C'est pour cela que le montant prévisionnel change. Je suis désolée, j'ai oublié de le préciser. Vous connaissiez ce montant, c'est celui des deux phases, sauf que nous faisons les deux phases en une.

Avez-vous d'autres questions sur cela ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2.2 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne pour la création d'un lieu d'accueil enfants - parents

Mme REGINA. - Nous avons décidé d'ouvrir ce lieu d'accueil enfants-parents, un lieu ressources pour nos actions en faveur de l'accompagnement à la parentalité.

Ce lieu d'accueil enfants-parents sera ouvert deux demi-journées par semaine dans le local du RAM, le Relais Assistante Maternelle. Le personnel chargé d'animer ce lieu sera du personnel petite enfance qui sera détaché des équipements petite enfance. Pour ouvrir ce lieu, nous pouvons avoir une subvention, un financement de la part de la CAF.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Mme la Maire à signer cette convention.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2.3 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les prestations de services des accueils péri et extrascolaires, maternels et élémentaires.

Mme la MAIRE. - Charlotte, là aussi, ce n'était pas censé être toi, mais veux-tu bien te prêter à

l'exercice ?

Mme REGINA.- Je ne peux pas dire non ? !

Mme la MAIRE. - Non !

(Rires...)

Mme REGINA.- Encore une fois, c'est pour demander de l'argent. En fait, on a une convention d'objectif et de financement avec la CAF pour tout ce qui est accueil péri et extrascolaire, y compris les TAP.

La CAF demande que nous fassions des déclarations sur un mode légèrement différent de ce nous faisons jusqu'à présent. On déclare plus au réel, je crois, ce qui est consommé par les familles. En fait, c'est une nouvelle convention qu'il faut mettre en place.

Mme la MAIRE. - Une convention annuelle.

Mme REGINA.- Avec une toute petite modification de mode de calcul cette année.

Mme la MAIRE. - Au final, normalement, cela ne changera pas grand-chose pour nous.

Pas de questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2.4 - Fixation des frais de scolarité et établissement d'une convention de réciprocité gratuite

Mme la MAIRE. - En l'absence de Nora, c'est moi qui vais vous présenter cette délibération. Vous savez qu'il existe entre les communes des accords de réciprocité sur la scolarisation des enfants lorsque les parents, pour des raisons professionnelles, de garde ou de santé, cherchent à faire scolariser leur enfant dans une commune qui n'est pas celle où ils résident.

En général, cela s'équilibre avec les communes voisines, on part d'un accord de réciprocité sur la gratuité et la prise en charge respective. Jusque-là, cela ne posait pas de problème.

Il se trouve que, depuis trois ans, on rencontre un petit peu plus de difficultés dans la mise en œuvre de cet accord de réciprocité puisque certaines communes refusent les termes de cet accord, considérant qu'ils ne veulent pas payer pour des Chevillais.

Du coup, j'ai envie de vous dire qu'il ne peut être envisagé que nous payions pour les enfants de ces communes en l'absence d'accord de réciprocité. Cela nous conduit à devoir fixer un tarif de frais de scolarité, ce que nous n'avons pas officiellement - il existait, nous l'avons toujours connu - pour nous assurer qu'il n'y avait pas trop de disproportion avec les communes voisines, mais nous ne l'avons jamais entériné en Conseil municipal. Nous sommes obligés de le faire par voie de délibération. Ainsi, nous aurons un repère officiel lorsque nous discuterons avec les communes pour la retarification de la scolarisation des enfants.

Je me permets d'ajouter que, pour les communes qui veulent maintenir l'accord de réciprocité, nous continuerons la réciprocité de gratuité. C'est pour celles qui refusent de le faire. C'est 608 € à l'année par élève.

Avez-vous des questions ?...

M. DELUCHAT. - De toute façon, lorsque dans tout domaine on travaille avec d'autres collectivités territoriales, il faut avoir des conventions et des accords. Si on n'a pas de preuve, on peut demander ce que l'on veut, on ne réussira pas. Il faut savoir que ce sont plusieurs dizaines de

milliers d'Euros qui nous sont dus. Cela peut aller à des dizaines de milliers d'Euros que des villes nous doivent depuis des années, de quelques années, depuis 2007 notamment. C'est quand même important.

Mme la MAIRE. - Il est vrai que cela restait une sorte d'usage un peu ancestral et hérité du passé, mais pour toutes les communes de France. Il y a un petit peu de formalisme, mais c'est une décision de bonne gestion que de le faire.

Mme BARBARIAN. - Est-ce rétroactif ?

Mme la MAIRE. - Non. Cela ne peut pas être rétroactif. C'est la raison pour laquelle on la met pour l'année 2017-2018.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

2.5 - Modification des critères d'attribution de l'aide municipale aux frais d'accueil d'un jeune enfant confié à une assistante maternelle indépendante

Mme REGINA.- Cette délibération concerne l'aide différentielle, une aide allouée aux parents qui emploient une assistante maternelle agréée afin que cet emploi ne leur coûte pas plus cher qu'une place en crèche.

C'est une mesure dont je me félicite, même si je n'y suis pour rien parce que cela date de 1992. C'est une façon d'offrir des places en crèche supplémentaires en quelque sorte.

En 2016, on avait modifié les modalités de calcul de cette aide afin que les familles puissent être aidées au plus proche de leurs besoins. Nous avons déplafonné l'enveloppe parce qu'avant, elle l'était. De ce fait, cette aide est de plus en plus utilisée par les familles. Dans le cadre de notre réflexion sur le budget, les politiques publiques plutôt, nous avons évoqué la possibilité de faire en sorte que cette aide ne soit attribuée que pour l'emploi d'une assistante maternelle travaillant et résidant à Chevilly-Larue puisque quelques familles emploient une assistante maternelle en dehors du territoire. Jusqu'à présent, c'était possible, mais pour favoriser l'emploi de nos assistantes maternelles locales et afin peut-être de restreindre le débordement de cette enveloppe, je vous propose de changer les critères d'attribution de cette aide.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

M. LADJICI.- Madame la Maire, chers collègues, cette délibération ne concerne qu'une infime partie des familles qui en bénéficient, c'est dans votre présentation. Les familles qui ont recours à une assistante maternelle, qui n'habitent pas Chevilly-Larue, c'est souvent parce qu'elles n'ont pas le choix du fait de l'éloignement de leur lieu de travail, donc des parents qui font des horaires assez décalés qui ont besoin d'avoir une assistante maternelle dans la ville où ils travaillent. Je trouve dommage de pénaliser ces parents qui, aujourd'hui, sont dans une situation tendue du fait de leur emploi.

Je comprends qu'il faille gagner de l'argent dans le contexte présenté, mais je trouve dommage d'envoyer un signal à ces parents qui serait de déménager de Chevilly-Larue.

Nous ne sommes pas convaincus de la pertinence de cette proposition. Nous demandons à en être convaincus.

À ce stade, nous ne la voterons pas. Nous avons décidé de nous abstenir.

Mme REGINA. - Le signal envoyé aux parents n'est évidemment pas de déménager de Chevilly.

Les familles qui ont des places en crèche ont aussi des horaires décalés, ce qui leur pose des difficultés pour amener et aller chercher leur enfant, très tôt le matin ou très tard le soir. Malheureusement, je suis désolée de le dire pour les assistantes maternelles, les parents préfèrent avoir une place en crèche plutôt que leur enfant soit chez une ASSMAT. Dans ce cas, la crèche de Chevilly étant éloignée de leur lieu de travail, ils acceptent la place.

Effectivement, bien évidemment, c'est pour leur confort qu'ils emploient une assistante maternelle en dehors de la commune, mais il faut reconnaître aussi que l'on a beaucoup d'Assmat sur le territoire, qu'un certain nombre d'entre elles n'ont pas de contrat de travail, n'ont pas de contrat d'enfants à accueillir chez elles. C'est aussi valoriser le travail des Chevillais. Je le vois plutôt comme cela et je ne pense pas que les parents vont décider de déménager de Chevilly-Larue.

Quant à l'économie, elle sera ce qu'elle sera. Tu dis que peu de familles sont concernées. Il y en a quand même un certain nombre. Ensuite, ces familles pourront évidemment employer une assistante maternelle sur le territoire chevillais et bénéficier de l'aide.

Mme la MAIRE. - Les assistantes maternelles dont bénéficient aujourd'hui les familles ne sont pas sur le territoire chevillais. J'aimerais bien savoir la proportion des assistantes maternelles qui habitent très loin de Chevilly-Larue. Je ne sais pas si tu disposes de cette information Charlotte ?

Mme REGINA. - Non.

Mme la MAIRE. - Intuitivement, comme cela, je ne suis pas vraiment sûre que la question se pose. Je souscris à l'argumentaire et je partage ta préoccupation sur cette question qui me paraît légitime.

En revanche, je ne suis pas sûre que, concrètement, elle se pose très souvent comme cela.

J'ajoute un autre élément à notre réflexion collective. Il fut un temps où le niveau de communication sur ce dispositif était faible, voire très faible. Nous avons un public cible beaucoup moins large qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, cela se traduit par un resserrement, sur Chevilly-Larue, du public cible dans le sens de là où doivent résider les assistantes maternelles pour que les parents puissent bénéficier de ce dispositif. C'est indéniable, mais au final, par rapport à la situation initiale, la situation au début du mandat, l'aide et le nombre de familles qui en bénéficient sont plus importants. C'était un dispositif extrêmement confidentiel.

Je crois qu'au final les familles chevillaises ne se retrouveront pas perdantes dans l'histoire.

Il est tout de même un peu particulier de subventionner des assistantes maternelles d'autres communes alors que nos propres assistantes maternelles, qui sont nombreuses, ont du mal à remplir leur propre offre d'accueil.

Cela nous soulève d'autres questions qui sont tout aussi légitimes pour ma part. La difficulté est que quand on est en devoir de décision, on est obligé de déterminer des priorités dans ses choix. Je comprends la préoccupation soulevée. Toutefois, étant donné que nous sommes obligés de faire de nombreux choix que nous préférons ne pas avoir à faire... Je répète qu'ils sont la conséquence de la mise en œuvre de la politique du mandat précédent, celle du Président Hollande et de ses gouvernements successifs, qui consistent à nous réduire les marges de manœuvre des communes. Cela s'inscrit très clairement dans la logique d'évaluation des politiques publiques.

Cela fait partie des mesures que nous avons explorées ensemble pour essayer de faire face à cette difficile situation. Je veux bien qu'à chaque fois qu'on les met en scène, on nous explique que l'on est de grands méchants de réduire le service public pour les gens qui en ont le plus besoin. Je veux bien, je suis d'accord.

La question qui se pose à nous est : quel combat commun mène-t-on pour arrêter cette politique d'austérité qui s'applique à nous ?

Je partage complètement le fait qu'il est scandaleux de nous obliger à mettre des familles dans cette situation de difficulté.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE (6 ABSTENTIONS DONT 1 POUVOIR)**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Approbation de la délégation du droit de préemption urbain renforcé de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à la commune de Chevilly-Larue

Mme BOIVIN. - Pour cette délibération, la loi du 28 janvier 2017 transfère la compétence du droit de préemption urbain aux EPT. Les communes ne peuvent donc plus depuis fin janvier faire usage de ce droit. Le 28 février, soit un mois plus tard, l'EPT a adopté un droit de préemption simple sur l'ensemble des communes qui constituent le territoire de l'EPT.

Or, la ville de Chevilly-Larue avait adopté en 1993 un droit de préemption urbain renforcé. On entre un peu dans la technique, j'en suis désolée, mais il le faut un peu.

Ce droit de préemption urbain renforcé a été adopté afin de pouvoir poursuivre la veille foncière et veiller à maintenir une offre d'habitat diversifiée.

Conscient des enjeux et objectifs urbains socio-économiques sur la ville, l'EPT a donc instauré, le 15 avril 2017, soit il n'y a que deux mois, un droit de préemption urbain renforcé cette fois-ci sur une partie de la commune de Chevilly-Larue et délégué ce droit à la ville.

On est parti d'une délégation qui est remontée à l'EPT et, maintenant, on revient sur la ville.

Maintenant, on va pouvoir refaire de la préemption urbaine dans la ville.

Je vais vous demander d'approuver le transfert de compétences vers la commune et d'autoriser Mme la Maire à exercer ce droit.

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Nous revenons à la situation initiale en quelque sorte. Nous l'avons perdue pendant un peu plus de deux mois.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.2 - Autorisation de signer une convention de financement liée au programme d'ingénierie stratégique et de développement avec l'EPA ORSA

Mme BOIVIN. - Cet établissement public d'aménagement est un outil d'ingénierie qui a été créé pour une opération d'intérêt national. Il assure le pilotage stratégique d'opérations d'urbanisme pour le territoire Orly-Rungis-Seine Amont.

Le Conseil d'Administration de cet établissement public d'administration réunit l'ensemble des partenaires, 12 communes de ce territoire dont la ville de Chevilly-Larue, le Conseil départemental du Val-de-Marne et le Conseil régional d'Île-de-France. L'État participe financièrement au budget

de cet EPA suivant une répartition définie en février 2007 et qui n'a pas bougé depuis. Cette répartition, c'est 25 % pour le Conseil régional, 25 % pour le Conseil départemental, 25 % pour l'ensemble des 12 communes et 25 % pour l'État. La participation financière de la ville de Chevilly-Larue se monte à 51 000 €. Je vous demande d'autoriser Mme la Maire à signer cette convention avec l'EPA ORSA.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.3 - Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'investissement Métropolitain pour la réalisation du projet de Pôle d'activité Responsable (PARC)

Mme la MAIRE. - Je te laisse le soin d'expliquer ce que sont ces acronymes, Laurent.

M. TAUPIN. - Vous le savez sans doute, nous réalisons actuellement une étude de faisabilité pour accueillir un groupement d'entreprises sur une partie de Chevilly-Larue, un site qui appartient aujourd'hui à RTE, sur le front de la RD7.

Ce projet d'accueil d'entreprises mettra à leur disposition des espaces de co-working, leur offrira des possibilités d'avoir des outils modernes de travail sous une forme modulable, de modularité. En découlera, ce sera l'objet de la délibération suivante, la signature d'une convention précaire entre la ville de Chevilly.

Ce dossier intéresse beaucoup de partenaires comme l'EPT, le Grand Orly Sainte-Bièvre, le département, la région, la métropole et la métropole du Grand Paris.

Nous sollicitons la métropole pour bénéficier du fonds d'investissement métropolitain qui entre dans le cadre de la réalisation du projet du pôle d'activités de Chevilly.

Il est proposé de solliciter financièrement la métropole du Grand Paris au titre du fonds d'investissement métropolitain, le FIM, pour une participation au financement de l'aménagement du pôle d'activité responsable. Cette subvention permettrait de soutenir financièrement la commune de Chevilly-Larue dans la réalisation du projet.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. ROUX. - Je voudrais juste dire rapidement un mot sur le projet, mais surtout sur le FIM car, tout à l'heure, on parlait de la CVAE et des difficultés budgétaires ; André, tu l'as évoqué. L'argent du FIM, c'est celui des communes et quelque part le nôtre. Nous demandons des subventions pour quelque part récupérer notre argent, d'autant plus qu'entre l'année 2016 et l'année 2017, Chevilly-Larue a connu une dynamique de CVAE de près de 10 %. Étant donné que les bases sont gelées, c'est de l'argent qui ne retombe plus dans les caisses communales, contrairement à avant.

Il est bien d'aller rechercher en quelque sorte notre dû d'autant plus que c'est pour un sujet vraiment innovant, intéressant et qui rayonne au-delà de la commune de Chevilly-Larue. Malheureusement, s'agissant du fonds d'investissement métropolitain, aucun droit commun n'a réellement été établi pour l'attribution des subventions. Pour l'instant, c'est encore beaucoup du saupoudrage dans les villes. Je trouve que, là, on a vraiment un projet. J'ai l'occasion de voir un certain nombre de projets déposés au FIM par ailleurs. Je sais qu'il y a peu de dossiers aussi intéressants que celui-ci et même de dossiers tout court relatifs au développement économique. Je pense qu'il sera bien reçu car, pour moi, c'est fondamentalement un bon projet.

Mme la MAIRE. - Tu as parfaitement raison de souligner que cet argent que nous demandons est effectivement un retour de ce qui nous revient en quelque sorte de droit, même si cette affirmation en ces termes est contestable. En tout cas, il est vrai que cela vient du territoire de Chevilly-Larue.

Je vous indique à ce sujet que j'ai refusé de signer un courrier que sollicitait L'EPA ORSA, c'est-à-dire l'aménageur de nos deux ZAC Anatole France et Meunier dans le cadre de l'OIN, qui souhaitait solliciter le FIM pour combler un trou dans une des deux opérations.

J'ai refusé de le signer parce que si je le signais, la probabilité était très grande que nous n'obtiendrions plus rien cette année sur un projet communal, c'est-à-dire financé par le budget communal. Or, les opérations d'aménagement pilotées par l'EPA ORSA font l'objet d'un budget à part, celui de l'aménageur qui assume ses propres risques. Si l'opération devait être déficitaire, le risque au final serait assumé par l'État. Il est hors de question que ce soit sur des crédits qui doivent retomber dans les caisses des communes que soit financé un quelconque déficit de ces opérations.

Je vous l'indique parce que je pense que cela va être de nature à occasionner quelques débats avec l'EPA ORSA, mais je l'assumerai.

Il est important que vous le sachiez.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

M. DELUCHAT. - J'ai cru savoir, je l'ai appris à la conférence des Maires du territoire, que la métropole qui pensait avoir une CVAE excédentaire d'un peu plus de 4 millions, a une CVAE excédentaire de 10 fois plus. Tu me le confirmes ?

M. ROUX. - Ce n'est pas question/réponse. La CVAE est une ressource extrêmement imprévisible d'une année sur l'autre. Elle était de 4 millions pour 2016, elle est effectivement de 46 millions cette année.

Mme la MAIRE. - Nous n'avons absolument aucune garantie sur ce qui se passera pour les prochaines années, mais il est certain que la décomposition structurelle des comptes de la MGP l'amène à être paradoxalement en déficit structurel à compter de l'année prochaine.

M. ROUX. - De 140 M€.

Mme la MAIRE. - Une paille ! Ne nous réjouissons pas trop vite d'une situation conjoncturelle dont on pourrait penser qu'elle est bonne, cela ne masque absolument pas, c'est le petit doigt qui cache la forêt, le trou gigantesque de la MGP de l'année prochaine.

Nous avons vraiment besoin de faire une séance spéciale sur tout cela. Il s'est passé pas mal de choses dans la dernière période, on a besoin de partager de la connaissance et de la réflexion sur tout cela.

Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.4 - Autorisation de signer une convention d'occupation précaire et du protocole d'engagement avec l'entreprise RTE

M. TAUPIN. - Dans ce cadre, nous devons signer une convention d'occupation précaire avec l'entreprise RTE, le propriétaire du site. C'est une parcelle qui s'étend sur plus de 7 600 mètres carrés.

Afin de formaliser cette occupation, une convention d'occupation précaire doit être signée par les deux parties, la ville et RTE, au regard de la durée de la convention d'un an, renouvelable tacitement pendant 10 ans. Un protocole d'engagement est également établi. Ce document vise à préciser l'intention d'un engagement de long terme de la part de RTE.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire ainsi que le protocole d'engagement que vous trouvez en pièces jointes.

Mme la MAIRE. - Merci.

Pas de questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1- Autorisation de signer une convention pour les projets extrascolaires avec Victoria en Roumanie

M. HOMASSON. - Cette délibération va dans le sens de la pérennisation de nos activités de jumelage avec la ville de Victoria depuis 17 ans avec des hauts et des bas, mais plutôt avec des hauts depuis quelques années.

Ce serait le financement pour un montant de 3 000 € de deux projets extrascolaires qui nous ont été proposés par nos amis Roumains. Nous les avons acceptés.

L'année dernière, nous avons financé trois projets pour un montant de 8 000 €, nous avons sérieusement diminué le montant des subventions.

Ces deux projets sont :

- la nature nous aide, les arômes, les plantes de la zone subalpine de Victoria. Cela consiste à repérer les plantes aromatiques et médicinales de la région de Victoria et des montagnes de Fagalache (?) et de faire des albums, des photos et, éventuellement, des huiles essentielles, des teintures et d'autres choses.

- les traditions folkloriques redécouvrir la bolous (?) traditionnelle roumaine, il s'agirait là pour les collégiens et les lycéens qui iraient dans les villages alentour de retrouver ces traditions, le costume traditionnel roumain, de faire des expositions, de refaire ces costumes et de participer à des concours qui sont très prisés des Roumains dans les différentes écoles et lycées de toute la Roumanie.

Mme la MAIRE. - Nous irons voir cela très prochainement.

M. HOMASSON. - On verra les projets déjà financés.

Mme la MAIRE. - Bien sûr, ceux mentionnés ici ne sont pas encore réalisés.

M. HOMASSON. - Dont l'infirmerie pour tous les lycées et les collèges de la ville de Victoria qui nous avait coûté à peine 10 000 € il y a quelques années.

Mme la MAIRE. - Merci Jean-Paul.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

4.2 - Acceptation de l'offre de concours du Fonds "ARTUTTI" pour le réaménagement de la Maison du Conte.

Mme la MAIRE. - C'est la concrétisation de quelque chose que je vous annonce depuis quelque temps déjà, c'est-à-dire l'organisation du mécénat pour financer une partie des coûts d'investissement du réaménagement de la Maison du Conte.

Nous avons sollicité un fonds qui s'appelle ARTUTTI comme le titre de cette délibération l'indique, qui pourra commencer à verser, dès cette année, 159 400 € sachant que le montant total, ce sera lissé sur deux exercices, que pour l'instant ce fonds a réuni pour notre Maison du Conte, se porte à un peu plus de 300 000 €. Ce n'est pas mal.

Déduction à faire de la part qui leur revient puisqu'un pourcentage reste chez eux. Cela fera néanmoins une somme déterminante pour notre Maison du Conte.

Il nous faut accepter l'offre de concours.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.1 - Dotation de Solidarité Urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2016

Mme la MAIRE. - Régine Boivin accepte de suppléer Hermine, retenue pour cause de canicule de ses résidents.

Mme BOIVIN. - Les différentes communes peuvent bénéficier, et Chevilly-Larue en a bénéficié d'une, d'une dotation de solidarité urbaine qui s'est montée pour 2016 à 80 974 €. Afin de justifier l'utilisation de ces 80 974 €, il a fallu monter un rapport d'utilisation de ces fonds.

Quand on connaît toutes les actions de solidarité menées par la ville, dont vous avez le détail dans le rapport... Un exemple, les actions de la Maison pour tous ont été financées par la ville pour un montant de 298 435 €. La subvention par la ville de l'épicerie sociale Solépi s'élève à 60 000 €. On voit très rapidement que les 80 000 € de cette dotation de solidarité sont largement utilisés et largement justifiés. Je n'en dirai pas plus. Il suffit d'aller dans le détail du rapport pour voir comment sont utilisés ces fonds.

Mme la MAIRE. - À souligner quand même dans l'analyse de la répartition de ces fonds les chiffres un peu inquiétants concernant en particulier la population des Sorbiers-Saussaie puisque l'on a un taux de pauvreté de 22,4 % là où sur le reste du territoire communal il est en moyenne de 14 % et que 37 % des ménages sont des foyers monoparentaux, ce qui ne contribue pas à arranger les situations.

On voit que la situation est plutôt en train de se dégrader, ce qui bien sûr induit beaucoup de conséquences sur ce qu'on se racontait sur l'école Paul Bert.

Lorsque des enfants sont issus d'une famille fragile, monoparentale ou bien à très grand niveau de précarité, leur comportement à l'école et leur niveau de fragilité sont évidemment posés.

On se rend compte pour en discuter régulièrement y compris avec Nora, avec les directeurs d'école et les enseignants, que le désespoir gagne un peu du terrain chez l'équipe pédagogique car le nombre d'enfants en difficulté ou en très grande difficulté, et je ne vous parle pas là de difficulté scolaire mais de difficulté personnelle, ne cesse d'augmenter et de se poser dans des proportions plus importantes qu'avant. C'est un indicateur qu'il faut avoir à l'esprit.

Avez-vous d'autres remarques sur ce rapport ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix. C'est une prise d'acte. Il n'y a pas de vote contre ou d'abstention. Merci.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Je vous indique en questions diverses que nous aurons un Conseil municipal extraordinaire le 30 juin prochain sur convocation du Préfet. Ce sera une convocation officielle du Maire, mais il y a une obligation formelle du choix de la date.

Au cours de ce Conseil municipal seront choisis non pas des délégués supplémentaires puisque nous n'en avons pas dans notre strate de population, mais des délégués suppléants. Chevilly-Larue, au regard de sa population, doit désigner 9 délégués suppléants qui seront appelés aux urnes que si l'un des Conseillers municipaux est empêché. Ce n'est pas la même chose qu'un Conseiller supplémentaire qui, lui, est un électeur à part entière.

Les sénatoriales sont des élections au cours desquelles les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs et non au suffrage universel direct.

Le 30 juin, nous aurons à désigner 9 délégués suppléants. Cela appelle de la part des Présidents de groupe la nécessité absolue de déposer des listes de candidats.

Il y a 9 sièges à pourvoir, en tout cas 9 désignations à faire, qui doivent se répartir selon le mode de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Cela renvoie donc à des rapports de proportionnalité au sein du Conseil municipal.

Je rappelle que ce n'est pas nécessairement une liste par groupe au Conseil municipal, de la même façon que, pour les sénatoriales, on ne connaît pas encore la configuration de ce que seront les listes candidates le 24 septembre prochain, sachant que le dépôt des listes pour les sénatoriales doit être le 4 ou 5 septembre. Nous sommes à ce jour un peu dans le flou sur la composition des listes aux sénatoriales.

En tout cas, pour ce qui est de la désignation des délégués suppléants, il est tout à fait possible de n'avoir que quelques listes et non pas une par groupe, bien évidemment.

Le vote se fera à bulletins secrets par choix entre les différentes listes déposées. Il n'y a pas de nécessité absolue de déposer les listes à l'avance. Je m'adresse aux Présidents de groupe. Cela peut se faire juste en début de séance. Toutefois, si vous voulez le faire avant, vous êtes en possibilité de le faire.

Je vous indique que le créneau est celui que nous avons identifié avec Jean-Paul Homasson pour aller en Roumanie dans le cadre de nos échanges. Vous savez que l'on a, tous les ans, un déplacement dans l'une de nos villes jumelées. Ils ont déplacé leur fête communale exprès pour qu'elle tombe le jour où l'on y sera. Ce qui signifie que, sauf à ce qu'un problème majeur ne se présente dans cette élection sénatoriale, je ne serai pas présente pour assumer la présidence de ce Conseil. Elle sera donc suppléée soit par la première adjointe soit par le deuxième adjoint.

Si, toutefois, on devait considérer que cette séance pose des problèmes et est de nature à nécessiter la présence du Maire et donc s'éloigne de l'aspect formalité, je devrais annuler ma participation à ce déplacement.

C'est pourquoi, je vous invite le cas échéant à déposer des listes un peu en amont. Cela permettra d'être correct à l'égard de nos amis de Victoria et de pouvoir les prévenir en amont si le Maire est présent ou non à la délégation.

M. VICERIAT. - Je voudrais juste savoir de combien de personnes doivent être composées ces listes ?

Mme la MAIRE. - Vu qu'il y a 9 sièges, les listes peuvent aller jusqu'à 9 noms. Nul besoin d'aller chercher 9 noms. Il vous suffit de voir quelle chance vous avez d'obtenir un certain nombre de sièges au regard de la configuration de la liste que vous présentez pour vous contenter de présenter une liste composée, là, de mémoire, de deux... Il faut refaire... Si toutefois vous décidiez de partir dans la configuration d'une liste les Républicains, vous n'avez qu'à faire le rapport de proportionnalité. Vous êtes 4 sur 33. Vous regardez ce que cela représente comme sièges sur 9. Ceci étant, vous avez le droit de déposer 9 noms. Cela fait beaucoup de travail pour solliciter des gens dont je vous rappelle qu'ils doivent quand même être prévenus avant, pour peu de chance de les voir élus.

Vous pouvez peut-être en mettre un peu plus si vous le souhaitez, mais en général, on se contente de mettre les quelques noms auxquels on peut prétendre le plus évidemment.

D'autres questions sur la séance des sénatoriales ?

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Il est heureux de vous rappeler que les suppléants doivent évidemment être inscrits sur les listes électorales de la commune et doivent être de nationalité française.

Cela me conduit à poser la question suivante : je crois que j'ai la réponse, mais je préfère la poser quand même, il n'y a aucun Conseiller municipal qui n'ait pas la nationalité française ?

Mme PRIGENT. - Oui.

Mme la MAIRE. - Pour vous, la question ne se pose pas, mais nous vivons dans un pays où, pour l'instant, quand on est de nationalité étrangère et a fortiori pas européenne, on ne peut pas participer aux scrutins nationaux.

Avez-vous d'autres questions ?... Ai-je oublié d'autres aspects importants ?...

Pour les sénatoriales, le vote est obligatoire le 24 septembre prochain. C'est-à-dire que, le 24 septembre, nous serons appelés aux urnes. Il s'agit d'un vote obligatoire. Notre responsabilité de grand électeur est d'y aller. Ce que vous faites dans l'isoloir vous regarde, personne ne viendra voir, mais il faut y aller. C'est un samedi, le jour du marché campagnard, super.

Mme SALIM OUZIT. - Où est-ce ?

Mme la MAIRE. - C'est à la préfecture, à Créteil.

J'invite les Présidents de groupe à discuter entre eux pour savoir si certains souhaitent qu'une liste commune soit déposée, ce que j'invite notamment la majorité à faire. Toutefois, ce n'est pas une nécessité absolue.

Avez-vous d'autres questions sur les sénatoriales ?

Monsieur Ladjici et Monsieur Viceriat, la question qui vous est posée par Mme Prigent est : pensez-vous pouvoir être présents le 30 puisque nous risquons d'avoir une problématique de quorum.

Yacine et Patrick seront tous deux présents.

Un point d'information parce qu'il est tard et que nous avons tous très chauds et envie de rentrer chez nous parce que nous avons faim, je le sais bien : pour ceux qui ne seraient pas au courant, vous avez peut-être entendu... Je ne sais plus si c'est le Président, le Premier ministre ou le ministre de l'éducation... annoncer la possibilité pour les communes d'un retour en arrière concernant la réforme des rythmes scolaires.

Le décret qui devait sortir le 12 juin n'est toujours pas publié. Nous sommes un peu dans l'expectative. Pour autant, cela ne nous pose pas, à nous Chevilly-Larue, trop de difficultés puisque nous avons tenu notre Comité consultatif du projet éducatif local le 14 juin dernier de mémoire. La participation y fut nombreuse à la fois par les enseignants, il y avait des enseignants de chaque groupe scolaire chevillais, par les parents d'élèves de chaque groupe scolaire chevillais, par les animateurs de chaque groupe scolaire chevillais et les Atsem de chaque école maternelle, sans compter les représentants des services municipaux ainsi que les partenaires culturels qui jouent un rôle très important pour l'animation des Tap.

Nous avons unanimement considéré qu'il ne fallait pas sombrer dans une précipitation dans un sens ou dans un autre pour la rentrée prochaine, considérant que le plus important était de dresser un bilan et de mettre au cœur de nos considérations l'intérêt de l'enfant et non que l'on cède à de rapides raisonnements, comme cela a pu être le cas dans d'autres communes.

Pour la rentrée prochaine... Nous avons tenu à le faire assez rapidement. Ceci dit, comme le décret n'est pas passé, je ne sais pas si les communes qui ont annoncé qu'elles suivraient vont pouvoir le faire. En tout cas, nous, nous sommes en capacité d'annoncer dès à présent aux parents que, pour la rentrée prochaine, nous continuons comme cette année. Le premier trimestre de l'année scolaire (septembre, octobre et novembre) sera consacré à la suite de la concertation pour étayer les éléments de bilan, de réflexion partagée et essayer de cheminer étape par étape vers la décision la plus consensuelle possible, sachant que ce sujet n'est pas consensuel par nature entre les choix des uns et des autres. En tout cas, l'idée est que l'on soit le plus dans le partage de la décision finale, sachant que c'est une décision de l'inspectrice d'académie selon les termes du projet de décret que nous avons eu.

Comme il n'est pas signé, je ne peux pas vous en dire plus de manière certaine. Cette décision doit être prise par l'inspectrice d'académie après décision du Conseil municipal... Je ne sais plus si c'est après la décision du Maire ou après celle du Conseil municipal... Disons de la commune et/ou d'un ou de plusieurs conseils d'école.

Cela veut dire que ceux qui siègent - vous avez déjà participé à un premier débat pour cette fin d'année - seront conviés à participer à ce débat au sein des conseils d'école à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018.

Cette information est-elle claire pour tout le monde ?

Mme BARBARIAN. - Cela veut-il dire qu'il pourrait y avoir, pendant l'année scolaire 2017-2018, des modifications de décisions ?

Mme la MAIRE. - Non. Notre réflexion est la suivante : si nous devons décider de revenir à une semaine de 4 jours, le fait de faire cette demande en novembre ou décembre (on verra quand cela surviendra) nous permettra, une fois que l'inspection académique aura pris la décision - c'est elle qui prend la décision au final - d'avoir quelques mois pour organiser l'adaptation pour la rentrée 2018-2019.

Cela soulève beaucoup de questions d'organisation. Il n'est pas aussi simple de revenir en arrière. On ne peut pas le faire en claquant des doigts.

En tout cas, un constat unanime a été fait : les enfants sont plus fatigués qu'avant. C'est un constat unanime. Aucune des personnes participant à cette réunion ne nous a dit le contraire. Les éléments qui amènent à cette conclusion, les analyses des uns et des autres ne sont pas toujours convergents, néanmoins, la certitude est que les enfants sont plus fatigués qu'avant selon les constats de cette réunion.

S'il n'y a pas d'autres questions diverses au sein de ce Conseil municipal, je propose que nous procédions à la clôture de la séance.

Avant, je tiens à adresser mes remerciements aux services communaux, quels qu'ils soient, pour avoir organisé cette séance particulière et exceptionnelle dans de telles conditions. D'avoir fait en sorte, malgré la chaleur pour eux-mêmes, que nous puissions vivre cette séance dans des conditions dignes de la condition humaine. Je tiens à remercier en particulier les agents des relations publiques et des services techniques notamment en les personnes ici présentes de Patricia Durand et de Sabine chaumier sous l'égide de Christine Prigent.

Merci vraiment.

Juste avant de partir, au-delà du fait que vous allez avoir à signer tout un tas de documents avant de partir, tout à l'heure, je vous ai lu les courriers du Préfet concernant le foyer de jeunes travailleurs. J'ai été prise par le fil de ma pensée et, du coup, j'ai oublié de procéder là aussi à des remerciements.

Si nous en sommes là, c'est-à-dire que si nous avons réussi à gagner cette bataille concernant le foyer de jeunes travailleurs et le foyer d'accueil de personnes en migration, c'est bien sûr d'abord parce que nous nous sommes tous battus pour réussir à l'éviter, mais c'est aussi parce que la population nous a suivis et que nous avons réussi à prendre les bonnes décisions au bon moment. Toutefois, ces bonnes décisions n'auraient pas pu être prises sans un certain nombre de personnes clés qui ont contribué personnellement et très fortement à tenir en particulier les délais qui nous étaient donnés avec un niveau d'implication et de sérieux professionnel qu'il convient de souligner. Aussi, je tiens en particulier à remercier Sabine Chaumier et Marc Mazière qui ont donné de leur personne.

Merci beaucoup.

(Applaudissements...)

Je lève la séance.

(La séance est levée à 21 h 37.)